

Financement de l'éducation
École privée et école publique
L'accessibilité aux études supérieures

Condensé de documentation préparé par Maeva Largier

Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes! par Jean-François Landry,
Fédération autonome de l'enseignement (FAE), 2009
MELS, divers tableaux et documents.
Statistique Canada, divers tableaux et documents
IRIS, divers documents
et autres textes

Commission thématique Éducation
avril 2011

2.1 La concurrence des écoles : accroissement du financement des écoles privées par les fonds publics et sélection sociale à l'entrée des écoles..... 3

Établissement privé subventionné – non subventionné..... 3

Évolution de l'effectif scolaire..... 3

Les sources de financement des écoles privées..... 4

Situation financière des parents qui choisissent le privé pour leur enfant..... 6

Ecoles privées : pas les mêmes obligations que les écoles publiques 6

Les états généraux de l'éducation 1995.1996 6

Le Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique 8

2.2 Marchandisation du savoir dans les études supérieures 8

A) Diminution du financement public 8

B) Conséquences sur l'autonomie de la recherche..... 9

C) Hausse des frais de scolarité 11

 Historique des hausses des frais 11

 La question du sous financement 13

 Arguments du gouvernement en faveur de l'augmentation des frais de scolarité 14

 Quel est l'impact de la politique gouvernementale sur les finances des ménages québécois ? 15

 Une hausse des tarifs nuit-elle à l'accessibilité aux études ? 15

 Impacts de la tarification sur le profil socio-économique des étudiant(e)s postsecondaires et sur l'accessibilité aux études..... 16

 Conséquences sur les étudiants de l'augmentation des frais de scolarité 17

 Et pourquoi pas une gratuité scolaire ? 19

2.1 La concurrence des écoles : accroissement du financement des écoles privées par les fonds publics et sélection sociale à l'entrée des écoles

Au cours des dernières années, de nombreux intervenants du milieu scolaire québécois se sont prononcés en faveur de l'abolition, complète ou partielle, de la subvention gouvernementale dont bénéficie la majorité des établissements d'enseignement privés aux niveaux primaire et secondaire. Ainsi, en mars 2005, le Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique estimait que la suppression totale de la subvention permettrait au gouvernement d'économiser 75 M\$ annuellement, en supposant que 50 % des élèves du privé retourneraient alors vers le public. À l'époque, la subvention totale du gouvernement pour le secteur privé s'élevait à 376 M\$¹.

Depuis, quelques études ont été publiées, soit pour appuyer les conclusions du Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique ou alors pour les contredire. À cet effet, notons la publication de deux études principales : *Le financement public de l'enseignement privé au Québec*, du professeur Bernard Vermot-Desroches de l'UQTR, publiée en 2007, et *Retrait des subventions aux écoles primaires et secondaires privées : évaluation de l'effet financier net sur le trésor québécois*, mémoire de maîtrise présenté par Jean-Denis Garon à l'UQAM en 2006.

Établissement privé subventionné – non subventionné

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, il y avait au Québec 182 établissements agréés aux fins de subvention pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. La majorité des écoles privées du Québec est regroupée au sein de la Fédération des établissements d'enseignement privés et de la Quebec Association of Independent Schools. En 2006, la FEEP représentait plus de 90 % de la clientèle des écoles privées, avec 180 établissements membres. Notons que les établissements membres ne sont pas nécessairement agréés aux fins de subvention. Nous remarquons une augmentation des subventions à ces établissements, en effet en 2004-2005, la FEEP comptait 167 membres, dont 146 étaient agréés aux fins de subventions et recevaient une population d'environ 92 000 élèves (Massé, 2005, p.3), en 2006-2007 c'est 182 établissements qui étaient subventionnés. En moins de deux ans, près de 40 établissements supplémentaires ont été agréés aux fins de subvention par le ministère de l'Éducation.

Évolution de l'effectif scolaire

En considérant l'ensemble de l'effectif étudiant du Québec, nous remarquons que la part occupée par le privé est assez importante. En 2003-2004, 9,63 % des élèves du primaire et du secondaire fréquentaient un établissement d'enseignement privé subventionné au Québec. En 2007-2008, l'effectif total des établissements privés (subventionnés et non subventionnés) s'élève à 125 271,

¹ Rapport de recherche réalisé à la demande de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)
Chercheur : Jean-François Landry. Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes! 2009

passant ainsi à 11,9 % de la population étudiante, comparativement à 9,7 % en 2001-2002. Il s'agit d'une augmentation de 2,2 % en moins de huit ans, soit 0,3 à 0,4 % par année.

Tableau 1 Évolution de la fréquentation scolaire au Québec de 2001 à 2008 Secteurs public et privé
Évolution de la fréquentation du secteur privé au Québec 2001-2008

Année	public		privé	
	Nb d'élève	%	Nb d'élève	%
2001-2002	1 009 275	90,3 %	108 367	9,7 %
2002-2003	1 001 081	90,0 %	111 726	10,0 %
2003-2004	989 838	89,6 %	115 200	10,4 %
2004-2005	978 514	89,2 %	118 441	10,8 %
2005-2006	964 184	88,8 %	121 677	11,2 %
2006-2007	947 002	88,4 %	124 108	11,6 %
2007-2008	925 688	88,1 %	125 271	11,9 %

Source : MELS, Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes, DCS – octobre 2008. 12

Nous remarquons que contrairement à la tendance observée dans le réseau public, qui subit une baisse d'effectif constante depuis plusieurs années, le réseau privé est marqué par une augmentation régulière de sa population depuis le début des années 2000. La part occupée par le public était de 90,3 % en 2001, elle n'est plus que de 88,1 % en 2006. Pour la même période, la fréquentation privée est passée de 9,7 % à 11,9 %. Cette augmentation de 2,2 % peut sembler minime, mais elle n'en représente pas moins une tendance du système d'éducation.

Les sources de financement des écoles privées

En 2006-2007, les écoles privées (préscolaire, primaire, secondaire) étaient financées à 44% par les subventions du MELS (et autres ministères)².

L'étude pour la FEUQ, nous amène à faire la distinction entre la part des revenus des écoles privées provenant de fonds publics et la subvention par élève offerte par le gouvernement provincial. Au Québec, le gouvernement offre une subvention de base équivalant à environ 60 % du coût d'un élève du secteur public. Cette subvention est complétée par une allocation tenant lieu de valeur locative, aussi accordée à un montant équivalant à 60% de la subvention du secteur public, en plus de certaines allocations supplémentaires pour des programmes spécifiques. Le financement est accordé sur cette base depuis 1992³.

² Source : MELS - Indicateurs de gestion 2006-2007– établissements d'enseignement privés.

³ Rapport de recherche réalisé à la demande de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

Toujours d'après cette étude, le privé dispose de revenus divers totalisant près de 989 M\$. Répartis selon le nombre d'élèves fréquentant le réseau, cela nous donne un montant « disponible » par élève de 7 969 \$. En comparaison, un élève du public dispose quant à lui d'un montant de 6 218 \$. C'est donc dire que les élèves du secteur public disposent de moins d'argent par tête que ceux du privé⁴.

Au Québec, la subvention du gouvernement pour les écoles privées comporte trois éléments, soit :

_ l'allocation de base : elle permet d'assumer les obligations des services d'enseignement. Le montant alloué aux établissements est calculé en fonction du nombre d'élèves. Le montant de base «par élève» pour les services éducatifs comprend les catégories de dépenses suivantes : personnel enseignant, personnel non enseignant syndiqué et non syndiqué et les autres coûts.

_ l'allocation tenant lieu de valeur locative : elle vise à assurer « l'acquisition du mobilier, appareillage et outillage, les réparations majeures et l'amélioration et la transformation des bâtiments mis au service des projets éducatifs institutionnels » (MELS, financement 2007-2008, p. 17).

_ les allocations supplémentaires : visent à tenir compte de situations particulières des écoles et à développer certaines activités jugées prioritaires (MELS, financement, 2007-2008, p. 17).

Voyons dans le tableau suivant, les subventions totales versées par le MELS au cours des cinq dernières années.

Année	Subventions du MELS (en M\$)
2004-2005	376,0
2005-2006	394.2
2006-2007	411.8
2007-2008	446.4
2008-2009	452.1

Sources : MELS – DGFE Le financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire québécois – Documents des années 2004 à 2008.

L'augmentation des sommes allouées aux écoles privées est importante : 75 M\$ de plus en 2008 qu'en 2004. Une partie de l'augmentation vient du fait que la fréquentation scolaire du réseau privé augmente⁵.

Chercheur : Jean-François Landry. Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes! 2009, p15

⁴ Idem, p 18.

⁵ Idem, p.21.

▪ Situation financière des parents qui choisissent le privé pour leur enfant

Dans une étude datant de 2005 et menée à la demande de la Fédération des établissements d'enseignement privé du Québec, le professeur Denis Massé donne les résultats suivants à propos des revenus des parents des élèves du réseau privé.

Le revenu de 32,3 % des parents dont les enfants fréquentent le privé était, en 2005, de 110 000 \$ et plus; 28,4 % des parents avaient un revenu familial situé entre 70 000 \$ et 109 999 \$; 31,2 % avaient un revenu familial se situant entre 30 000 \$ et 69 999 \$, et 6,34 % des parents déclaraient un revenu familial de 30 000 \$ et moins.

Écoles privées : pas les mêmes obligations que les écoles publiques

Ces établissements doivent d'ailleurs se soumettre, en partie du moins, aux lois, règlements et régimes pédagogiques qui régissent l'enseignement public. Toutefois, il faut reconnaître que l'école privée n'a pas les mêmes obligations que l'école publique. Elle peut, par exemple, renvoyer un élève qui ne se conforme pas à ses exigences alors que l'école publique sera tenue de le garder jusqu'à 16 ans, âge de fin de scolarité obligatoire. Elle n'est pas tenue non plus d'accepter les élèves moins performants ni d'intégrer les EHDAA. D'ailleurs, seule une faible proportion de sa population est composée d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (2 % au primaire et 0,2 % au secondaire) en comparaison de l'effectif des écoles publiques (respectivement 12 % et 16,2 %)⁶.

Les états généraux de l'éducation 1995-1996

Les personnes qui ont abordé la question de l'enseignement privé sont clairement regroupées en **deux camps** : d'un côté, celles qui désirent l'augmentation des subventions pour mieux assurer le développement du secteur et, de l'autre, celles qui veulent limiter la croissance de ce secteur en diminuant ou en arrêtant les subventions. Dans le premier camp, on trouve surtout des associations de défense de l'enseignement privé ainsi que des directions et des élèves de ces établissements. Le second groupe est surtout composé de syndicats d'enseignants des commissions scolaires.

Arguments des défenseurs de l'école privée : Plusieurs arguments sont avancés pour **justifier le maintien** d'un réseau d'enseignement privé subventionné⁷.

-Une école différente du public : l'école privée est une école à structure légère, souple, qui dispose d'une marge de manœuvre qui lui permet de s'adapter rapidement aux changements. C'est une école à taille humaine qui se soucie de la discipline, de l'encadrement et du rendement scolaire. Les parents

⁶ MELS. Etats généraux de l'éducation. 1995-1996.

⁷ idem

sont plus engagés dans la gestion de l'école et dans le projet éducatif; de plus, ils contribuent financièrement.

-Une école comme les autres, parce qu'elle accueille des enfants en difficulté, des jeunes de familles modestes et d'origines ethniques diverses et, d'autre part, parce qu'elle se conforme aux exigences juridiques et réglementaires et aux régimes pédagogiques du Ministère.

-L'enseignement privé fait partie des traditions québécoises et il mérite en conséquence d'être préservé.

-L'exercice de la liberté de choix des parents, qui sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, suppose l'existence d'un modèle autre que le réseau public.

-La concurrence entre les écoles est de nature à améliorer la qualité de l'éducation.

-L'État économise des millions en subventionnant les écoles privées à un coût moindre que les écoles publiques.

En conséquence, certains demandent de maintenir ce réseau, voire d'encourager sa croissance par la création de nouvelles écoles là où les parents le souhaitent.

Arguments de **ceux qui remettent en cause l'existence d'un réseau d'enseignement privé subventionné.**

-L'État doit investir dans l'école publique commune. Il ne doit pas financer une école qui sélectionne les enfants selon leurs résultats scolaires ou la capacité de payer de leurs parents. La mission d'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage n'est assumée que par l'école publique. Le financement de l'école privée **entretient un système à deux vitesses** : l'école de qualité pour les riches et l'école de l'échec pour les autres.

-L'école privée vide l'école publique de ses meilleurs élèves en même temps qu'elle la prive de parents intéressés à l'éducation qui pourraient autrement s'engager dans l'amélioration de l'école commune. Est déploré l'écroulement et la concurrence déloyale. Le fait que les subventions au privé soient plus élevées que dans les autres pays occidentaux contribue à en accroître la fréquentation.

-Certains dénoncent **l'iniquité et les abus concernant les écoles professionnelles et techniques privées**. Elles ne sont pas soumises aux mêmes efforts de rationalisation et aux mêmes règles d'autorisation en ce qui a trait à l'offre de formation technique. Quant aux écoles privées de formation professionnelle, elles promettaient mer et monde à des jeunes qui, en bout de course, se retrouveraient souvent à la case départ avec un endettement dont ils auront du mal à se sortir.

Le Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique

En 2005, des partenaires majeurs du réseau public d'éducation (parents, personnel enseignant, professionnel et de soutien, gestionnaires, commissaires) unissent leur voix et demandent au gouvernement et au ministre de l'Éducation de mettre fin aux subventions des écoles privées et de réinvestir ces sommes dans notre système public d'éducation.

Ils pensent qu'il est injuste que l'État finance généreusement, en parallèle, un réseau d'écoles privées qui n'a pas les mêmes obligations que le réseau public et dont certaines pratiques de sélection des élèves vont même dans le sens contraire des politiques officielles du ministère de l'Éducation.

2.2 Marchandisation du savoir dans les études supérieures

A) Diminution du financement public

Au Québec, les droits de scolarité sont passés de 519 \$ à 1703 \$ en sept ans⁸. À l'époque, le gouvernement justifié cette hausse par un manque de financement et s'était engagé à payer cette augmentation d'un investissement durable en éducation. Dans les faits, il y a eu substitution des sources de financement des universités : d'un financement massivement public, on est passé, à un financement axé davantage sur des sources privées et sur les cotisations étudiantes.

Le tableau suivant montre l'évolution de ces sources de financement entre 1988 et 2003.

Tableau répartition du financement public et privé des établissements d'enseignement universitaire québécois, 1988-2003 (en % du financement total)

	dépenses publiques	dépenses des ménages	autres dépenses privées
1988	87,0	5,4	7,5
2003	67,8	11,0	21,2
Variation	(19,2)	5,6	13,7

Source : Statistique Canada, Dépenses en enseignement universitaire selon la provenance directe des fonds, 2003; VIERSTRAETE, Valérie, Les frais de scolarité, l'aide financière et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire, MELS, 2007

À la lumière de cette évolution, nous pouvons nous questionner sur les hausses actuelles ainsi que celles projetées pour 2012, est-ce qu'elles résulteront de fonds supplémentaires pour les universités, ou seulement de nouvelles baisses du financement public ?

⁸ MELS. Indicateurs de l'éducation – Édition 2009, 2009, p. 4

De plus, comme le révèle la plus récente étude de l'IRIS sur la gouvernance des universités⁹, **une grande part des financements de l'État aux universités est investie dans la recherche universitaire**. D'après cette étude, le Québec accorde déjà une part plus importante de ses budgets (27%) que les autres provinces (22%) à la recherche subventionnée. Entre 1997 et 2005, le revenu des universités a augmenté 4 fois plus vite que l'augmentation de la population étudiante.

Nous savons que l'**État a eu tendance à réduire son financement aux universités, notamment sa participation aux budgets de fonctionnement des universités**. Par contre, les subventions de recherche fédérales ont doublé en dix ans, dépassant le cap du milliard. Il y a ainsi à l'œuvre un processus de réallocation des ressources publiques vers la recherche instrumentale à visée appliquée et commerciale, ce qui fait de plus en plus de l'enseignement le parent pauvre.

Puisque de plus en plus de ressources sont dirigées vers les fonds avec restrictions et la recherche subventionnée, **les universités cherchent à refinancer l'enseignement délaissé à partir des frais individuels**, sans égard à l'endettement que cela entraînera. D'après l'IRIS, cela ne peut conduire à terme qu'à un processus de substitution : **les hausses de frais de scolarité accéléreront le désengagement de l'État** dans les budgets de fonctionnement généraux, cependant que certains départements précis liés aux sciences et technologies jouiront de fonds de recherches croissants.

B) Conséquences sur l'autonomie de la recherche

Les gouvernements du Canada et du Québec¹⁰ ont fortement incité les universités à produire des recherches susceptibles d'intéresser des entreprises privées et de générer des brevets. L'État a présenté la commercialisation de la recherche et les partenariats avec le secteur privé comme un moyen alternatif de financement des universités, au même titre qu'une augmentation des frais de scolarité¹¹.

Se pose alors la question de la légitimité de la soumission de la production du savoir aux seuls critères de l'économie marchande.

⁹ http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/la_gouvernance_des_universites_dans_l_economie_du_savoir

La gouvernance des universités dans l'économie du savoir. Rapport de recherche. Novembre 2010. Eric Martin et Maxime Ouellet

¹⁰ Voir le rapport du groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire (1999), *Les investissements publics dans la recherche universitaire : Comment les faire fructifier ?*, rapport présenté au Conseil consultatif des sciences et de la technologie du premier ministre du Canada, ainsi que le rapport Fortier sur la commercialisation de la recherche (2005), *Rapport du Groupe de travail sur la valorisation des résultats de la recherche*, de la Direction de l'analyse et du développement du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec.

¹¹ L'IRIS a produit plusieurs publications illustrant les causes et conséquences des hausses de frais de scolarité. Voir la section « Publications » du site www.iris-recherche.qc.ca.

D'après l'IRIS¹², pour doter des connaissances d'une valeur économique, il est nécessaire d'en restreindre l'accès en créant sa rareté de manière fictive, au moyen de droits de propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle équivaut donc à une économie de marchandisation de la connaissance, qui s'appuie sur un cloisonnement et sur l'érection de barrières tarifaires entre les individus et le savoir, transformé en marchandise.

Les chercheurs de l'IRIS s'interrogent aussi sur les retombées économiques réelles de tels partenariats publics-privés en recherche. En effet, comme le démontre le tableau 1, les universités tirent peu de revenus de la propriété intellectuelle.

En 2008, selon les données recueillies dans 125 universités canadiennes (et hôpitaux d'enseignement affiliés) qui ont répondu à l'enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle (PI), les dépenses de gestion de la PI (gestion des brevets) dans les universités canadiennes, ainsi que les coûts de dépôt et les règlements de litiges juridiques et de transactions ont représenté 51 M\$ alors que les revenus de ce secteur n'ont atteint que 53 M\$ pour l'ensemble du pays. La propriété intellectuelle fournit donc un revenu net d'environ 2 M\$ aux universités répondantes, ce qui représente en moyenne 16 472 \$ par institution. On assiste ainsi à une appropriation par le secteur privé de recherches au financement public. L'entreprise privée développe ensuite les innovations brevetées et achetées à faible coût pour en tirer un profit commercial. De plus, comme les universités elles ne sont pas en mesure de défendre juridiquement leurs brevets face aux milieux d'affaires. Elles ne peuvent s'engager dans des procédures judiciaires coûteuses, lourdes et qui traînent souvent en longueur¹³.

Revenus et dépenses liées à la gestion de la propriété intellectuelle au Canada en 2008

Dépenses (en milliers de dollars) :	51 124
Revenus (en milliers de dollars) :	53 183

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur 2008*, août 2010, www.statcan.gc.ca/pub/88-222-x/88-222-x2010000-fra.pdf.

Le jeu en vaut-il réellement la chandelle ? Nous voyons que la restructuration de l'université en vue de produire un savoir commercialisable génère peu de revenus au chapitre de la propriété intellectuelle, quels sont alors les tenants et aboutissants de cette opération d'intégration croissante des universités au développement de l'économie du savoir?

Tout porte ainsi à croire que le véritable enjeu des discours récents sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire est moins le bénéfice économique potentiel que l'on fait miroiter

¹² IRIS La gouvernance des universités, p 14

¹³ Idem, p15

aux universités, qui cherchent désespérément des revenus, que le rôle dévolu à ces institutions dans la réorganisation des rapports sociaux qui fondent l'économie dite du savoir.¹⁴

C) Hausse des frais de scolarité

Historique des hausses des frais

Les droits de scolarité n'ont connu que **deux changements** majeurs depuis 30 ans : une **hausse de 328% de 1989 à 1996** (passant de 519 \$ en moyenne par étudiant à 1703 \$); puis l'instauration récente, à l'automne 2007, d'une **hausse planifiée de 30% sur 5 ans** (soit 100 \$ par année). L'instauration du gel tarifaire des droits de scolarités en 1994 a conduit à l'adoption par les universités de diverses politiques budgétaires afin de contourner le gel : hausse des droits d'inscriptions, des frais de gestion et des frais de service. Ces revenus sont passés d'un total de 43,9M\$ en 1999 à près de 95M\$ en 2006, représentant une augmentation de plus de 100% en sept ans.

Malgré le gel des droits en 1994, l'augmentation des frais afférents explique en partie l'augmentation des déboursés étudiants. Une hausse de la fréquentation et des droits de scolarité des étudiants hors Québec explique aussi cette augmentation. Afin d'évaluer le coût de la gratuité scolaire, nous transférons vers l'État la responsabilité budgétaire des revenus des universités actuellement en provenance des étudiants. Or, les revenus provenant des étudiants, les « frais de scolarité », totalisent 551M\$ en 2007. Ce chiffre est basé sur la tendance de 2000 à 2004.

Depuis 2007, le dégel des frais de scolarité a été décidé par le gouvernement Charest. Dès septembre 2006, les universités québécoises ont haussé les droits de 50 \$ pour la session d'automne, comme l'a promis le Parti libéral du Québec durant la campagne électorale. Cette première hausse s'est suivie par des augmentations de 50 \$ à chacun des semestres, sur cinq ans. Ainsi, les droits de scolarité, qui sont fixés en 2007, à 1668 \$ pour une session de 15 crédits dans toutes les universités québécoises, sont passés à 2168 \$ en 2011-2012, une augmentation de 30 % en cinq ans.

Selon les données de Statistique Canada, les **droits de scolarité**, en dollars courants, qu'exigent les universités de la part des étudiants canadiens à temps plein du premier cycle sont passés en moyenne à 4 347 \$ en **2006-2007**, alors qu'ils étaient de 2 023 \$ en **1993-1994**. Pendant cette période, au Québec, ces droits étaient « gelés » à 1 668 \$ pour les étudiants québécois. Ainsi, en 2006-2007, les droits de scolarité moyens variaient entre 1 668 \$ et 6 571 \$ selon la province.

À ces droits s'ajoutent les **frais afférents obligatoires**. En moyenne, ils ont doublé au Canada entre 1993-1994 et 2006-2007, passant de 297 \$ à 619 \$, en dollars courants. Au Québec, ils ont triplé,

¹⁴ Malissard, Pierrick, Yves Gingras et Brigitte Gemme, « La commercialisation de la recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, Le Seuil, p. 66. www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ARSS_148_0057, *op. cit.*

passant de 205 \$ à 624 \$, en moyenne en 2009-2010. En faisant la somme des droits et des frais afférents, il apparaît que, pour les étudiants québécois, les frais de scolarité soient passés, en moyenne, de 2 320 \$ à 4 966 \$ au Canada, et de 1 835 \$ à 2 292 \$ au Québec. Lorsqu'on combine les hausses de frais de scolarité et de frais afférents au Québec depuis 1990, on se rend compte que la facture étudiante moyenne a triplé!

Il faut également noter qu'au Canada, tous les programmes n'ont pas connu les mêmes hausses de frais de scolarité. La hausse, observée surtout à partir du milieu des années 1990, a touché principalement les secteurs comme la médecine dentaire, la médecine et le droit.

En se basant sur les devis du Ministère de l'Éducation et des sports, Le Devoir affirmait en juin 2009 que la hausse des frais de scolarité se poursuivrait au même rythme que maintenant jusqu'en 2015-2016. Ainsi, cette année-là, les frais de scolarité atteindraient 2 568 \$, soit 54 % de plus que lors de l'année 2006-2007.

Lors de la présentation du budget, le ministre des Finances, Raymond Bachand, a déclaré que les étudiants paient actuellement 13% de leur facture de formation à l'université, alors que dans d'autres provinces, cette contribution s'élève à 23%. «Le Québec est la province qui finance le plus ses universités. Il faut que les étudiants fassent plus leur juste part », a dit M. Bachand¹⁵.

Dans le même sens, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a rendu publique le 2 décembre 2010 une étude qui révèle que le système universitaire québécois souffre d'un sous-financement évalué pour l'année 2007-2008 à 620 M\$, net des montants destinés à l'aide financière, pour atteindre la parité avec les universités du reste du Canada. La CREPUQ appelle alors à régler d'urgence ce sous-financement en haussant en outre les frais de scolarité à la moyenne canadienne. Il planifie une hausse des frais de scolarité de 30% répartie sur cinq ans. Le gouvernement justifie de ce fait les hausses des frais de scolarité, afin de combler le sous-financement.

En parallèle, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)¹⁶, publie d'autres analyses, venant s'opposer aux conclusions faites par le CREPUQ.

¹⁵<http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/dossiers/budget-quebec-2010/201003/30/01-4265855-hausse-des-frais-de-scolarite-des-2012.php>

¹⁶ L'IRIS, un institut de recherche à but non lucratif, indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Sa mission est double. D'une part, l'institut produit des recherches, des brochures et des dépliants sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure (fiscalité, pauvreté, mondialisation, privatisations, etc.) afin d'offrir un contre-discours à la perspective néolibérale. D'autre part, les chercheurs offrent leurs services aux groupes communautaires, groupes écologistes et syndicats pour des projets de recherche spécifiques ou pour la rédaction de mémoires.

Les études et autres documents de l'IRIS sont largement diffusés et accessibles gratuitement sur notre site web, l'objectif étant de les rendre accessibles au plus grand nombre de personnes possible. Dans le même souci de faire connaître nos recherches, les chercheurs de l'IRIS sont disponibles pour donner des conférences et animer des ateliers.

Le conseil d'administration de l'IRIS est composé de tous les chercheurs de l'institut.

La question du sous financement

La CREPUQ¹⁷ parle d'un sous-financement du système universitaire québécois pour l'année 2007-2008 de 620 M\$, net des montants destinés à l'aide financière, pour atteindre la parité avec les universités du reste du Canada.

D'après l'IRIS, la méthodologie employée pour cette étude ne part pas d'une analyse des besoins objectifs des universités, de problèmes budgétaires identifiés ou d'un réexamen visant une utilisation rationnelle des ressources. Ainsi, lorsque la CREPUQ parle de sous-financement, elle n'analyse pas les besoins objectifs des universités pour constater ensuite un manque de moyens. Elle mesure plutôt « *l'écart existant entre les ressources financières dont disposent les universités québécoises en comparaison avec celles des universités des autres provinces du Canada* ». L'étude ne révèle pas ce dont manquent les universités, mais uniquement ce qu'elles obtiendraient en ressources additionnelles si le Québec se conformait au Canada et haussait ses droits de scolarité.

Dans le même sens, la Fédération étudiante universitaire (FEUQ)¹⁸ critique l'étude de la CREPUQ. D'après eux, l'année de référence choisie par la CREPUQ est trompeuse. En effet, l'étude se sert de chiffres datant de 2007-2008, ce qui correspond à la première année de cinq de hausses de frais de scolarité. De 1 768 \$ en 2007-2008, ils sont situés à 2 168 \$ en 2011-2012. D'ailleurs la CREPUQ reconnaît elle-même que l'écart de financement s'est réduit de 50 M\$ entre 2008-2009 (CREPUQ 2010, p. 22). L'étude de la CREPUQ ne se penche pas sur la façon dont les fonds sont dépensés : elle ne fait que comparer les fonds globaux des universités voisines. Les fonds de recherche subventionnée ont été exclus de l'analyse. Or, les universités québécoises y dépensent plus que les autres provinces canadiennes. En 2008-2009, les universités québécoises dépensaient 7 878 \$ par étudiant, contre 6 225 \$ dans le reste du Canada. (MELS 2010, p. 23). La FEUQ se questionne sur ce qu'il serait fait si ces 620M\$ étaient finalement investies pour le Québec, car dans cette étude on ne parle des objectifs clairs que l'on voudrait atteindre.

Les revenus totaux des universités sont passés de 2,4 G\$ en 1997 à 4,1 G\$ en 2005, soit une hausse de 71 %¹⁹. Cela dépasse largement l'augmentation des clientèles, qui, pour la même période, ont varié au Québec de 34 515 étudiants équivalents temps plein (EETP), soit une augmentation de 18 %. Au Canada, les revenus des universités ont augmenté de 88,5 % entre 1992 et 2007²⁰. Peut-on parler de

¹⁷ http://www.crepucq.ca/IMG/pdf/LettreOpinion_CREPUQ_2011-03-02.pdf ;

http://www.crepucq.ca/IMG/pdf/Memoire_Consultations-prebudgetaires-2011_version_28-02-11.pdf

¹⁸ http://www.feucq.ca/IMG/pdf/casp_-_divers_-_mem_-_1011_-_budgetqc_-_fr-2.pdf

¹⁹ Dyke, Nathalie, Michel Umbriaco et Cécile Sabourin, *Financement des universités. Investir dans le corps professoral*, FQPPU, avril 2008.

²⁰ ACPPU, «Les finances des universités 2007-2008», *Dossiers en éducation*, vol. 11, no 1, sept. 2009, p. 3.

«sous-financement» quand, dans les faits, les entrées de fonds des universités ont connu une telle augmentation ?

Arguments du gouvernement en faveur de l'augmentation des frais de scolarité

D'après le gouvernement, aucune solution au sous-financement des universités ne peut se faire sans une hausse des droits de scolarité. Pour cela, la CREPUQ prône **l'équité intergénérationnelle**. D'après l'étude, « il en coûte moins cher aujourd'hui pour étudier à l'université qu'en 1968-69, étant donné qu'au cours de cette période les droits de scolarité n'ont pas été ajustés en fonction de l'inflation ». Dans ce contexte, la CREPUQ est d'avis qu'il faut rétablir les droits de scolarité à l'équivalent de leur valeur réelle de 1968-69.

La CREPUQ met aussi en avant l'observation de signes « inquiétants » qui justifieraient l'augmentation des frais de scolarité. D'après cette recherche, il y a une stagnation des **articles publiés par les chercheurs québécois** par rapport à l'ensemble canadien depuis le milieu des années 90. Est observé également une **diminution de la part du Québec dans le financement fédéral de la recherche publique**, alors qu'historiquement les chercheurs québécois obtenaient une part largement supérieure à notre poids démographique dans les concours des organismes subventionnaires fédéraux.

Un autre argument amené par le gouvernement est que l'écart entre l'Ontario et le Québec en ce qui concerne les **taux de scolarisation** se creuse, il est passé de 1,6 point de pourcentage en 1991 à 3,3 points de pourcentage en 2006. Ce qui équivaut à 66 000 diplômés universitaires de plus en Ontario. La CREPUQ estime que ces diplômés universitaires injecteraient 40 G\$ de plus dans l'économie au cours de leur vie active.

Selon cette recherche « l'impact véritable du sous-financement chronique est plus insidieux, car il prend également la forme **d'investissements reportés** ou de **projets de développement compromis** dont l'effet cumulatif est de rogner petit à petit sur la qualité de la formation offerte aux étudiants et de brider la capacité de nos chercheurs de demeurer à l'avant-garde de l'innovation. Il en résulte une **perte constante de compétitivité pour notre réseau universitaire** et la crainte est maintenant bien réelle de voir le rôle joué par le Québec dans le système universitaire canadien se réduire inexorablement ».

Nous pouvons remarquer que ces derniers arguments restent flous.

Enfin d'après la CREPUQ, le financement des universités est clairement un enjeu collectif qui doit faire l'objet d'un débat de société. Malheureusement ce débat n'est pas organisé, alors que le Manifeste de l'université québécoise le demande, ces signataires exigent la tenue d'un débat large et démocratique prenant la forme d'États généraux sur l'université québécoise visant à établir un plan de développement à long terme.

Quel est l'impact de la politique du gouvernement sur les finances de divers ménages québécois ?

Actuellement, les étudiant-e-s québécois doivent assumer des droits de scolarité moyens de 2 180 \$ pour une année d'études à temps complet²¹. La moyenne canadienne, hormis le Québec, s'élève quant à elle à 5 329 \$. C'est donc dire que pour une année complète d'études, il en coûte 3 149 \$ de plus à une étudiante canadienne fréquentant l'université ailleurs qu'au Québec. Rejoindre cette moyenne canadienne appellerait donc une augmentation de 144,45 % des droits de scolarité en vigueur au Québec.

Le tableau suivant montre quelle ponction dans le revenu des ménages représenterait une transition du niveau tarifaire québécois vers celui prévalant dans le reste du Canada.

Le coût de l'éducation universitaire d'une étudiante représente actuellement 8,93 % du revenu total d'une famille à revenu annuel après impôt de 24 410 \$. En appliquant la moyenne canadienne, cette part passerait à 21,83 %, soit une augmentation de 12,90 %. À titre comparatif, l'application de la moyenne canadienne dans le domaine des droits de scolarité ne représenterait qu'une ponction fiscale additionnelle de 1,62 % pour les ménages types du 5^e quintile.

Tableau : part des droits de scolarité pour une étudiante à temps plein dans les revenus après impôt d'un ménage québécois du 2^e au 5^e quintile, selon la moyenne québécoise et la moyenne canadienne

revenu des ménages après impôt	dépense actuelle	proportion actuelle du revenu consacré	Nouveau tarif	proportion projetée du revenu consacré	augmentation	augmentation de la proportion du revenu consacré
24 410 \$	2180 \$	8,93 %	5329 \$	21,83 %	3149 \$	12,90 %
40 400 \$	2180 \$	5,40 %	5329 \$	13,19 %	3149 \$	7,79 %
54 300 \$	2180 \$	4,01 %	5329 \$	9,81 %	3149 \$	5,80 %
73 000 \$	2180 \$	2,99 %	5329 \$	7,30 %	3149 \$	4,31 %
194 500 \$	2180 \$	1,12 %	5329 \$	2,74 %	3149 \$	1,62 %
305 000 \$	2180 \$	0,71 %	5329 \$	1,75 %	3149 \$	1,03 %

Source : Statistique Canada, Frais de scolarité et de subsistance dans les universités et collèges du Canada (FSSUC), 2009. Calculs des auteurs.

Une hausse des tarifs nuit-elle à l'accessibilité aux études ?

Pour tenter de répondre à cette question, l'IRIS compare les taux de fréquentation universitaire du Québec avec ceux du reste du Canada, et tâche de dresser un portrait du profil socio-économique des

²¹ STATISTIQUE CANADA. Frais de scolarité et de subsistance dans les universités et collèges du Canada (FSSUC), 2009.

étudiant-e-s. Est souligné également les carences des programmes de prêts et bourses qui pourraient pallier des hausses tarifaires. Est tout de même rappelé que les droits de scolarité ne sont pas l'unique facteur modelant la fréquentation universitaire. Quatre déterminants semblent faire une relative unanimité parmi les chercheur-e-s ayant examiné la question : le revenu et le niveau de scolarité des parents²², le niveau de tarification, l'encadrement familial et la valorisation de l'éducation en bas âge²³. Pour l'IRIS, le premier de ces facteurs apparaît le plus déterminant : « les chances d'accéder à l'université sont directement proportionnelles à la position dans la pyramide sociale. Ainsi, les jeunes Canadiennes issues de familles défavorisées n'iront à l'université que dans un cas sur cinq, en regard d'une fois sur deux pour les jeunes provenant des classes aisées²⁴.

Impacts de la tarification sur le profil socio-économique des étudiant(e)s postsecondaires et sur l'accessibilité aux études

D'après l'IRIS²⁵, « pour convaincre la population qu'il n'existe aucun lien entre la tarification et la fréquentation scolaire, les partisans de tarifs accrus prétendent que la participation universitaire est plus basse au Québec qu'ailleurs au Canada. Cette comparaison directe ne tient pourtant pas la route ».

Tableau : taux de fréquentation postsecondaire (en %) des jeunes de 15 à 24 ans, selon la région, 2006

	Canada	Nouvelle-Écosse	Québec	Ontario	Colombie britannique
Collégial	14,10	6,94	19,78	12,65	17,62
Universitaire	24,69	34,46	28,05	25,86	20,25
Tous les niveaux	38,79	41,40	47,83	38,50	37,87

Source : Statistique Canada

Nous pouvons remarquer que le Québec réussit à se classer parmi les provinces canadiennes et son taux de fréquentation postsecondaire dépasse de 9 % la moyenne canadienne.

Mais la comparaison des taux de fréquentation au Québec et dans le reste du Canada ne suffit pas. Il faut voir comment différentes personnes, provenant de différents milieux sociaux, subissent différemment une même hausse de tarifs.

²² DROLET, Marie. Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990 ?, Statistique Canada, 2005.

²³ FINNIE, Ross, et Richard MUELLER. The effects of family income, parental education and other background factors on access to post-secondary education in Canada : evidence from the YITS, Canadian Education Project, 2008

²⁴ De BROUCKER, Patrice. Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP), 2005

²⁵ La révolution tarifaire au Québec, p 24

À l'échelle du Canada, les hausses tarifaires sont devenues la norme depuis le début des années 1990. À ce moment, le taux de participation des étudiant·e·s issu·e·s de la classe moyenne et des milieux défavorisés variait entre 23 et 32 %, mais il a diminué à mesure que s'implantaient ces hausses. Par exemple, en 1995, le taux de participation universitaire de jeunes issus de familles ayant 25 000 \$ et moins de revenus annuels s'élevait à 30 %. Six ans plus tard, soit en 2001, ce taux n'était plus que de 20 %²⁶.

Dans le tableau suivant, nous pouvons voir que l'ensemble des familles ayant des revenus annuels inférieurs à 75 000 \$ ont vu leur taux de participation universitaire chuter alors que la participation universitaire des familles aux revenus annuels supérieurs à 75 000 \$ s'est maintenue ou a augmenté.

Tableau : participation aux études universitaires au Canada, selon le revenu des ménages (2005)

Revenus des ménages (en \$)	Moins de 25 000	25 000 à 50 000	50 001 à 75 000	75 001 à 100 000	Plus de 100 000
Taux de participation universitaire	19,5	23,3	25,0	38,2	45,6

Source : Patrick De BROUCKER, *Accéder aux études postsecondaires et les terminer: la situation des étudiants à faibles revenus*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP), 2005.

Ainsi, plusieurs rapports font état d'une diminution de la fréquentation universitaire lorsqu'intervient une hausse de tarifs. Pour chaque hausse de 1000 \$ des droits de scolarité, la fréquentation universitaire baisse de 1 à 3 %²⁷. Mais ce qui est plus intéressant à regarder n'est pas tant le taux de fréquentation qui diminue très peu, mais plutôt la transformation imposée à la composition des cohortes étudiantes.

Donc, même si l'on peut projeter des augmentations tarifaires qui ne modifieraient pas beaucoup le nombre d'étudiant·e·s inscrits à l'université, ce que font les partisans des hausses, cette projection élude toute réflexion sur la mixité sociale des cohortes étudiantes.

Conséquences sur les étudiants de l'augmentation des frais de scolarité

Comme le démontre assez bien le modèle britannique, l'augmentation des frais de scolarité ne règle en rien la problématique du sous-financement structurel des institutions d'enseignement postsecondaire. Elle a, au contraire, un impact négatif sur la fréquentation scolaire, l'accessibilité des plus démunis et les choix académiques des étudiants

²⁶ DROLET, Marie. *op. cit.*, p. 13.

²⁷ JOHNSON, D.R, et F. RAHMAN. « The role of economic factors, including the level of tuition, in individual university participation decisions in Canada », *Canadian Journal of Higher Education*, vol. 35, no 3, 2005, pp.101-127 ; NEILL, C. *The impact of tuition fees on the demand for university places*, University of Toronto, 2004.

Introduits par le parti travailliste peu après leur arrivée au pouvoir en 1997, les frais de scolarité universitaires en Grande-Bretagne ont été limités à 1 175 £ par an, soit près de 2 700 \$ CAN²⁸, jusqu'en 2006. C'est là que sont devenues effectives les dispositions de l'*Higher education Act* de 2004, qui annonçait l'introduction de *top-up fees* (frais « différentiels »), en « réponse » à la crise financière des établissements.

Le gouvernement a ainsi autorisé les universités à percevoir jusqu'à 3 000 £ par an (6 860 \$ CAN) en frais de scolarité, une augmentation de 255 %.

Problèmes liés à la tarification de l'éducation chez les diplômés

D'après le *Chartered Institute of Personnel and Development (CIPD)*²⁹, l'introduction des frais de scolarité après l'élection du parti travailliste en 1997 a causé une augmentation des problèmes financiers chez les diplômés britanniques³⁰. Le CIPD estime que la récente hausse de frais ne pourra qu'aggraver ces problèmes.

Le niveau d'endettement qui s'accroît pousse de plus en plus d'étudiants à résider chez leurs parents après leur graduation. La contribution des diplômés à une hypothèque ou à un régime de pension est également compromise.

La hausse des frais cause une augmentation du travail étudiant

L'augmentation du fardeau financier des étudiants conduit ceux-ci à travailler davantage, réduisant le temps disponible pour les études, allongeant les délais de diplômation et décourageant la poursuite d'études supérieures.

Entre 1996 et 2006 le nombre d'étudiants à temps plein qui occupent un emploi durant leurs études est passé de 406 880 à 630 718, une augmentation de 54 %³¹.

Par conséquent, les chercheurs britanniques estiment qu'un plus grand nombre d'étudiants prendront une année de pause avant d'entamer des études postsecondaires pour accumuler des réserves financières, retardant ainsi leur diplômation. Une fois sur le marché du travail toutefois, plusieurs sont susceptibles d'y demeurer.

Les étudiants provenant de familles à faible revenu et de la classe moyenne sont défavorisés par cette réforme, à la fois par la réduction de l'accessibilité et par la hausse de l'endettement

Les étudiants provenant de familles à faible revenu s'endettent davantage. De plus, la pression liée à l'endettement les incite à accepter le premier emploi venu, ne nécessitant souvent aucun diplôme, ce qui est un incitatif à ne pas poursuivre aux cycles supérieurs. En effet, en 2005, à peine 40 % des

²⁸ 2 689 \$ avec un taux de change de 1 GBP = 2,28671 CAD (11/01/07).

²⁹ Le CIPD est un ordre britannique regroupant 127 000 professionnels du management et des ressources humaines.

³⁰ CIPD, **Graduates in the workplace: does a degree add value?**, janvier 2007,

<http://www.cipd.co.uk/NR/rdonlyres/ABF47E00-4DDE-40EC-9F20-B3C61574A110/0/gradwrkplsr.pdf>.

³¹ Trades Union Congress/National Union of Students (NUS), **All work and low pay**, 2006.

diplômés occupaient un emploi dans leur domaine, et à peine 20 % étaient assurés d'une relative sécurité d'emploi³².

Au Canada en général

L'Enquête auprès des jeunes en transition, une étude longitudinale menée par Statistique Canada, révèle que 70 % des jeunes canadiens identifient « des raisons financières » comme principal obstacle à la poursuite d'études postsecondaires³³.

L'effet repoussoir qu'exerce l'obstacle financier sur la poursuite d'études postsecondaires a récemment été démontré dans le *Journal of Higher Education*, par Michael Paulsen et Edward St. John qui ont relevé que pour chaque augmentation de 1 000 \$ des frais de scolarité, la proportion d'étudiants moins nantis susceptible de persister et de terminer leurs études baisse de 19 %³⁴.

L'absence d'investissements publics a conduit les établissements canadiens à augmenter la part du financement puisée chez les étudiants et étudiantes, à tel point que ceux-ci fournissaient en 2005 plus de 34% des revenus d'exploitation totaux des universités, alors que leur participation financière n'était que de 13 % en 1980. Dans la même période, la proportion des subventions publiques dans les finances des universités canadiennes a chuté de 80 % à 59 %³⁵.

La hausse des frais de scolarité au Canada, bien que plusieurs affirment qu'elle n'a pas eu d'impact sur le taux d'accès, a eu de fortes répercussions sur l'égalité des chances, notamment en Ontario où les étudiants ont vécu une déréglementation des frais de scolarité. En effet, après que les frais aient été augmentés, la participation des étudiants plus pauvres a baissé de 40 % à l'Université de Guelph³⁶.

Et pourquoi pas une gratuité scolaire ?

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) explore dans une recherche de 2007³⁷, l'éventualité d'une abolition des frais de scolarité comme moyen d'éliminer les obstacles financiers à la poursuite d'études supérieures et d'un réinvestissement majeur menant au règlement du sous-financement structurel des institutions d'enseignement postsecondaire. Cette étude propose trois scénarios de mise en application de cette politique en vue de démontrer sa viabilité pour les finances publiques du Québec.

³² FURLONG, Andy et Cartmel, Fred, **Graduates from disadvantaged families: Early labour market experiences**, Université de Glasgow - Joseph Rowntree Foundation, octobre 2005.

³³ BOWLBY, Jeffrey W. et MCMULLEN, Kathryn, **À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition**, Statistique Canada, 23 janvier 2002.

³⁴ ST. JOHN, Edward et PAULSEN, Michael B., **Social Class and College Costs:Examining the Financial Nexus Between College Choice and Persistence**, *The Journal of Higher Education*, vol. 73, n° 2, mars/avril 2002, p. 189-236.

³⁵ **Payer le prix : Pourquoi abaisser les frais de scolarité?**, Dossiers en éducation de l'ACPPU, vol. 7, n° 1, février 2005.

³⁶ FCEE, **Tuition Fees in Canada : a Pan-Canadian perspective on Education User Fees**, Sept. 2001, vol. 7, no 5

³⁷ idem

Les principales conclusions de cette recherche sont :

-Le coût cumulé de l'abolition de la tarification de l'éducation postsecondaire et du règlement du sous-financement de ce réseau d'enseignement s'élève à 1,22MM\$;

-Un scénario d'application d'une telle mesure sur 10 ans n'entraînerait qu'une augmentation de 0,2% par année du budget du Québec ;

Selon cette étude, la tarification des études postsecondaires cause plusieurs problèmes économiques et sociaux liés à l'endettement étudiant et à l'accessibilité pour les moins nantis dont la fréquentation des universités canadiennes est deux fois moindre que celle des familles ayant un revenu annuel supérieur à 100 000 \$.

L'augmentation des frais assumés par les étudiants n'est pas un réinvestissement en éducation, mais il est généralement utilisé par les gouvernements comme un substitut au financement public. Au Québec, le financement étatique des universités est passé de 87% en 1988 à 71% en 2002.

Comme le démontre l'expérience britannique, l'augmentation des frais de scolarité entraîne une chute des inscriptions et une réorientation des étudiants vers des domaines plus techniques. Bref, d'après l'IRIS, un réinvestissement important orienté vers l'abolition des frais de scolarité et le refinancement des cégeps et des universités apparaît comme étant économiquement viable et socialement plus équitable que la hausse de la tarification.

Cette étape leur semble indispensable afin de rendre tangible cette mesure trop souvent taxée d'idéalisme, en l'illustrant par des scénarios concrets. Ainsi, ils proposent trois plans d'application de la gratuité scolaire : le premier vise la mise en œuvre de cette politique immédiatement, le second répartira cette implantation sur cinq ans et le troisième sur une période de dix ans. Dans tous ces scénarios, il est à noter qu'ils ne tiennent pas compte de l'augmentation récente des droits de scolarité imposée par le gouvernement du Québec, puisque nous évaluons un changement de cap immédiat. Avant de se lancer dans ces trois scénarios, il leur apparaît intéressant d'évaluer le coût fiscal de la gratuité scolaire s'il était réparti dans le régime actuel.